



# Fédération Française d'AéroModélisme

Agréée par le ministère chargé des sports et par le ministère de chargé des transports  
Affiliée au Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF)  
Reconnue d'utilité publique

## **COMPTE RENDU CONDENSE**

### **Réunion comité directeur mai 2017 20 et 21 mai 2017 (Novotel – Massy Palaiseau)**

*Le comité directeur se réunit, nous vous en rendons compte...*

*Nous avons promis de rapprocher les clubs de leurs instances fédérales en rendant compte régulièrement des travaux que mène et des décisions que prend le comité directeur de la FFAM. Ce n'est certes ni un procès-verbal qui relaterait l'ensemble des débats, ni un compte rendu exhaustif de tous les points qui sont abordés lors d'une réunion d'un comité directeur, mais un relevé des principaux thèmes abordés et des décisions qui y ont été prises.*

*Donc le comité directeur de votre fédération s'est réuni les 20 et 21 mai derniers à Massy Palaiseau. Regroupés par grands thèmes voici ce dont vos élus ont débattu.*

#### **I. POINT DE SITUATION ET D'ACTUALITE**

- Réélection à l'assemblée générale du Comité Olympique et Sportif Français (CNOSF) du 23 mai de Denis Masseglia comme Président devant Isabelle Lamour et David Douillet. Bruno Delor est réélu au conseil d'administration. Sur proposition du Président, le conseil d'administration l'a élu Secrétaire Général Adjoint ; à ce titre, il est membre du bureau exécutif et du comité stratégique du CNOSF. Par ailleurs, il continuera également à présider la commission d'appel d'offres (CAO) du CNOSF.
- Suite aux accidents matériels et corporels qui surviennent lors de nos rassemblements, compétitions, démonstrations et de leur médiatisation quasi immédiate, il est convenu de porter l'accent sur un renforcement de la sécurité, notamment prévention et information.
- EMFU (European Model Flying Union) : Bruno Delor, mandaté par le comité directeur, a participé à l'assemblée générale constitutive de cette association. Il a été élu vice-président de cet organisme de défense des intérêts de l'aéromodélisme en Europe.
- La FFAM a participé à une réunion à la DGAC avec les utilisateurs de l'espace aérien dont les compagnies aériennes, qui s'inquiètent de la prolifération des vols des drones, pour faire un point sur les différents rapprochements signalés entre les « drônes » et les aéronefs habités commerciaux mais également sur la loi « drônes » et la directive EASA.
- Projet de directive Européenne concernant le vol des aéronefs non habités télécommandés : en discussion depuis 2015, un projet (NPA 2017-05) est sorti début mai. L'analyse de ce document est en cours. Un document de synthèse relatant de l'état des réglementations dans divers pays européens est également en cours de rédaction.
- Une convention cadre de collaboration entre l'UFOLEP et la FFAM sera signée dans les prochaines semaines, comme il en a été décidé lors de l'assemblée générale FFAM 2017. Nous y reviendrons dans un prochain article. Elle devra être complétée par des conventions particulières et locales.

## II. POINT DU SECRETAIRE GENERAL

- **Composition commissions/instances/représentations FFAM** : les commissions qu'elles soient statutaires ou techniques dans lesquelles participent et travaillent à la fois les élus et d'autres licenciés, sont à ce jour pourvues et peuvent en conséquence commencer leur travail pour ces quatre prochaines années. La composition des commissions, instances disciplinaires, groupes de travail, groupe de réflexion, ou représentations de la FFAM dans divers organismes extérieurs est consultable sur l'extranet fédéral.
- **Conséquences judiciaires affaires en cours (accidents durant les manifestations quelles qu'elles soient)** : les accidents ne sont pas plus nombreux que les années précédentes, mais ils sont plus vite médiatisés, dans un contexte de judiciarisation grandissant. Un rappel des accidents graves survenus et ayant des conséquences judiciaires nécessite un rappel à la sécurité. Ce qui est fait par ailleurs dans le numéro 109 d'Aéromodèles.
- Des accidents impliquant des pilotes étrangers dans nos manifestations ou compétitions posent le problème de la méconnaissance certaine des organisateurs quant à la réalité de leur couverture individuelle et de leur assurance. Deux options se dégagent : soit un durcissement des conditions d'accès des pilotes étrangers aux manifestations françaises par l'exigence d'une couverture complémentaire, soit une meilleure connaissance des couvertures associées aux licences et assurances des pilotes étrangers.
- **Service administratif FFAM** : en concertation étroite avec le personnel, afin de mieux se rapprocher des dirigeants de club et faciliter leur accès à l'information, il a été décidé :
  - A compter de la rentrée, le standard sera ouvert le matin et l'après-midi,
  - Des référents seront désignés au sein du personnel sur le principe du guichet unique pour les secteurs d'activités (sport, vie des associations, etc.),
  - La fédération sera ouverte tous les jours ouvrés de l'année.
- **Bureau exécutif** : il se réunira de façon formelle une fois par mois avec appel en tant que de besoin de "consultants" du comité directeur. Il se réunira en formation élargie, en tant que de besoin avec les responsables d'actions, de groupe de travail ou de réflexion, les veilles de réunion du comité directeur.
- **Création d'une ligue à l'île de La Réunion** : déplacement du secrétaire général en juillet pour contribuer au montage d'une ligue d'aéromodélisme, comme pratiqué pour chaque région de métropole.
- **Convention des trésoriers de LAM** : le travail réalisé lors de la première convention des présidents de LAM a été jugé trop court. Il est décidé d'organiser une convention spécifique aux trésoriers de LAM pour compléter la formation initialisée en février 2017.

## III. POINT FINANCIER

- Il est fait constat de la baisse du nombre de licenciés. Les phénomènes qui conduisent à cette situation semblent être : le manque de motivation des anciens à accueillir des nouveaux, le consumérisme qui provoque des mutations très rapides vers d'autres activités et surtout le manque de formation de base et l'inadéquation de la formation actuellement managée par la FFAM.
- Administrateurs, présidents de LAM et présidents de clubs sont preneurs d'un document présentant le projet FFAM 2017-2021. Il est convenu de rédiger ce document dans les toutes

prochaines semaines afin que chaque club puisse l'utiliser dans ses demandes de subventions pour la saison prochaine.

#### **IV. POINT RELATIF AU COMITE DE PILOTAGE "CLUBS ET REGLEMENTATION".**

- **Présentation démarche Handicap Pays de la Loire** : Alain Le Merdy, président de la LAM Pays de la Loire, a présenté le projet développé dans sa région et ses possibilités d'application au niveau national. Au cours et à l'issue de la présentation, un débat a permis d'identifier la difficulté principale à savoir de trouver des bénévoles disponibles pour animer les séances de formation dans les établissements spécialisés accueillant des handicapés. Le travail fait en Pays de la Loire est remarquable et mérite un prolongement au niveau national, dont il conviendra de déterminer le but (création d'une entité « handisport » ou autre...).
- **Consultation des clubs** : l'université de Nancy va mener une consultation auprès des clubs et faire en bout de parcours un recensement des attentes des clubs et des propositions d'interventions pour les quatre prochaines années.
- **Point sur la loi drone** : Les travaux de rédaction des décrets en Conseil d'Etat se poursuivent. La FFAM est associée aux réunions de travail qui portent sur les définitions des « cadres homologués et des zones identifiées à cet effet », de la formation, de l'enregistrement et de l'identification des aéromodèles. Cette loi, ses décrets et arrêtés seront théoriquement opposables dans le second semestre 2018. Pour l'instant, les arrêtés de décembre 2015 sont toujours en vigueur.
- **Réflexion sur la catégorisation des manifestations d'aéromodélisme** : les catégories de manifestations sont trop nombreuses et difficilement compréhensibles de tous, tant lors de l'inscription d'une manifestation au calendrier fédérale que de sa lecture. Le projet approuvé par le comité directeur permettra aux clubs de mieux différencier manifestations ouvertes au public ou non et de clarifier chaque catégorie d'enregistrement au calendrier fédéral. Il est rappelé que l'arrêté de 1996, (modifié 2012 et 2015) différencie manifestations ouvertes au public et les manifestations privées. Il faut donc, dans le cadre de la judiciarisation galopante de ce vingt et unième siècle, de coller au plus près de la loi afin que nos textes protègent au mieux les organisateurs et les clubs (obligation de moyens).
- En marge de ce sujet, le président a demandé à la commission nationale médicale présidée par Roland Surugue d'établir des recommandations sur la problématique de l'alcool dans les présentations publiques d'aéromodélisme. La commission identifiera les droits des organisateurs en matière de contrôle. Un compte rendu reprenant l'ensemble des droits et recommandations sera présenté lors du comité directeur d'octobre 2017. La FAI vient d'ailleurs de légiférer sur les sujets alcool et tabac.

#### **V. POINT RELATIF AU COMITE DE PILOTAGE "SPORT LOISIR ET COMPETITION".**

- **Plenary meeting de la CIAM** : l'ensemble des modifications et informations concernant les règlements internationaux sont disponibles sur l'extranet fédéral, Chaque groupe de travail catégoriel a reçu le relevé de notes établi par Bruno Delor, délégué CIAM pour la France.
- **Championnat du monde F3U 2018** : la FAI a décidé d'organiser un premier championnat du monde de Drone Racing fin 2017 ou premier semestre 2018. Un appel à candidature pour l'organisation vient d'être lancé.

B&K Presse souhaite avoir le support de la FFAM pour répondre à l'appel à candidature lancé par la FAI visant à l'organisation des championnats du monde en France en 2018. Après un long débat et vote, le comité Directeur décide par un vote majoritaire de soutenir cette demande tout en précisant que la FFAM ne versera pas d'aide financière pour cette organisation.

De son côté, le groupe de travail catégoriel FPV Racing produira au plus vite un règlement de sélection d'une éventuelle équipe de France de la catégorie en tenant compte des directives de la FFAM en matière de sélections en équipes de France.

- **Point sur les équipes de France 2017** : il n'y a pas de changement depuis le dernier comité directeur. La liste des sélectionnés est consultable sur le site fédéral.
- **Bilan championnat du monde F3P de Strasbourg** : ce fut un beau championnat avec du public, et une bonne prestation de la France qui termine seconde par équipe. Ce championnat a contribué à la reconnaissance de la catégorie F3P. La retransmission d'images et reportages sur Internet marquera un tournant dans l'organisation des épreuves de championnats de monde et de leur médiatisation. Ceci a été possible grâce à une subvention de 40 k€ accordé par le CNDS.
- **Candidatures championnats de France 2018** : début juin, une circulaire va partir en direction des clubs pour solliciter des candidatures.
- **Information sur les modifications de règlements sportifs fédéraux** : le guide de la compétition et les annexes ad hoc seront modifiés pour tenir compte des programmes nouveaux tant au niveau national que FAI.
- **Championnat du monde F3F 2020** : le comité directeur, sur proposition du groupe de travail catégoriel F3F décide de présenter la candidature de la France pour l'organisation du championnat du monde F3F en 2020 dans les Pyrénées. La partie sportive sera managée par Andréas Fricke et les aspects financiers et médiatiques par la FFAM.
- **Organisation des groupes de travail catégoriels** : rappel par Jean-Paul Perret de l'organisation de la compétition aéromodéliste et de ses filières. Chaque membre des groupes de travail a été sollicité afin de connaître ses intentions de poursuivre ou non sa participation au groupe de travail. Quasiment tous ont décidé de poursuivre.

## **VI. POINT RELATIF AU COMITE DE PILOTAGE COMMUNICATION**

- **Agence Phœbus** : il s'agit de l'agence de communication qui travaille avec la FFAM pour valoriser l'image de notre fédération, de ses clubs et de la rendre plus visible au niveau des médias. Le but étant d'attirer du monde dans les clubs. Un contrat d'un an a expiré en février dernier. La principale tâche de Phœbus est d'assurer le relais des informations vers les réseaux sociaux (Tweeter et Facebook) et la rédaction et la distribution des communiqués de presse via leur carnet d'adresse.  
Cette action a pour but de multiplier les contacts avec les médias. Une telle stratégie ne peut porter ses fruits que sur la durée. En conséquence, il est décidé de négocier le contrat de Phœbus et de le porter sur une durée de 4 ans (celle du mandat) et d'introduire pour 2017 l'organisation de conférences de presse nationales sur des thèmes donnés : clubs, jeunesse, réglementation et handicap.

- **Aérostar TV** : Le contrat avec Aérostar TV était également conclu pour une année. Le résultat est globalement satisfaisant. Le renouvellement du contrat de partenariat est envisagé sur une période de quatre ans. Il est prévu 4 reportages en 2017.
- **Paris Drone Festival** : La FFAM sera présente sur un stand avec simulateur de vol le 4 juin sur les Champs Elysées.
- **Salon du Bourget 2017** : dans le cadre de son appartenance au CNFAS, la FFAM est invitée dans le village CNFAS. L'objectif est de montrer les activités fédérales et d'orienter les visiteurs vers les clubs. Inauguration à cette occasion du nouveau barnum fédéral.

## **VII. POINT SUR LES GROUPES DE REFLEXION**

- **Astromodélisme** : Le comité directeur officialise la création de ce groupe qui sera animé par Sandrine Duszko. Une place sera réservée dans un prochain Aéromodèles pour présenter l'astromodélisme.
- **Jet** : Mach 2.2 a permis de faire évoluer les activités liées à ce type de propulsion. Un travail est en cours sur la rédaction des programmes de vol et des règlements en matière de voltige.  
La même problématique est constatée pour la maquette. Le souhait de la communauté Jet de monter en puissance vers la voltige (F3S) et sur les disciplines maquettes est constaté. L'orientation proposée par Jean-Paul Perret est d'aller vers un fonctionnement collaboratif entre les jetistes et les catégories qui, potentiellement peuvent utiliser une propulsion par turbine.  
Il est décidé de créer un groupe de réflexion « jet » et de nommer Eric Collin responsable de ce groupe de réflexion.

## **VIII. LIGUE PROFESSIONNELLE FPV RACING**

Pour les manifestations impliquant la catégorie FPV Racing, trois situations cohabitent actuellement :

- le sport amateur avec des organisations classiques (comme pour toutes compétitions FFAM), cela ne pose en l'état aucun problème. Ces organisations sont l'image du sport amateur.
- le show pour faire du spectacle sur la base de courses de démonstration (généralement organisé par des monteurs de spectacles événementiels. Exemple : Paris Drone Festival)
- les acteurs professionnels qui veulent monter des compétitions, et qui en font leur cœur de métier.

La réponse légale pour le montage de cette troisième catégorie de manifestation publique passe par la création d'une ligue professionnelle.

**Qu'est-ce qu'une ligue professionnelle** : c'est une société commerciale, ou une association sportive à but lucratif qui gère la partie professionnelle d'un sport par délégation d'une partie des droits sportifs de la fédération délégataire.

Les organisateurs ont des licences sportives professionnelles, les pilotes peuvent avoir, quant à eux, le statut de professionnel ou d'amateur. Ce qui nous rapproche de cette catégorie est l'utilisation de règlements nationaux ou internationaux reconnus par la FFAM et la FAI.

Pour le moment, le troisième cas pose problème car faute de cadre juridique ad hoc, un compromis entre un club et un organisateur professionnel est indispensable en matière de droits sportifs, d'inscription aux calendriers FFAM et FAI et de prise en compte des résultats de ces sportifs en matière.

Après débat, un vote à bulletin secret est organisé.

Le comité directeur vote à l'unanimité la mise en route d'une étude visant à la création d'une ou de ligues professionnelles de FPV Racing qui devra être approuvée lors de la prochaine assemblée générale FFAM.